

Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer



CAS Moleson
club alpin suisse section Moléson

Directives de la Commission d'alpinisme pour chefs de course et participants

Introduction

Les présentes directives décrivent principalement le rôle, les droits et les devoirs des chefs de course et des participants ; l'objectif est la pratique d'activités liées à la montagne ¹ de manière harmonieuse et sûre.

Les degrés de difficulté figurant dans les tableaux annexés aux présentes directives doivent être pris comme des valeurs indicatives². Des éléments extérieurs à la course peuvent influencer notablement la difficulté, en principe pour rendre la course plus difficile (météo défavorable, couverture neigeuse inappropriée, etc. ; cf. annexe 1).

Les présentes directives sont disponibles sur le site Internet de la section.

Si les présentes directives présentent des lacunes, les chefs de course et les participants feront preuve de bon sens, de logique et de bonne foi. En cas de difficultés ou de litiges, la Commission d'alpinisme tranchera, sous réserve des compétences attribuées par les statuts à d'autres organes de la section.

1 Généralités

Définitions Art. 1.1
Lorsque le « responsable de l'alpinisme » est mentionné dans ce document, il faut comprendre : responsable de l'alpinisme d'été ou d'hiver. L'expression « chef de course » désigne toutes les personnes qui encadrent les participants pendant des courses ou des cours (chef de course, chef de cours, chef de classe, moniteur, etc.).

Programme des courses Art. 1.2
Les courses doivent figurer dans un programme approuvé par la Commission d'alpinisme et l'assemblée générale d'automne. Pour chaque course, les éléments suivants doivent être mentionnés : but, voie, degré de difficulté, chef, évtl. adjoint, date et nombre de jours.

Art. 1.3
Le programme des courses doit être riche et varié et correspondre aux attentes des membres de la section.

Art. 1.4
La gestion des courses est informatisée (Internet). Le programme des courses est aussi disponible.

Art. 1.5
Le bulletin mensuel comprend les informations détaillées relatives aux courses du mois ; ces informations sont aussi disponibles sur Internet.

¹ Cf. art. 4 des statuts de la section.

² Ces tableaux seront mis à jour périodiquement, au gré des informations publiées par le CAS.

| | |
|---|---|
| <i>Références</i> | Art. 1.6 Les cotations de référence sont celles indiquées dans les publications officielles du CAS. |
| <i>Modifications par rapport au programme</i> | Art. 1.7 Lorsqu'il souhaite modifier la date d'une course, le chef de course avertit le plus tôt possible le responsable de l'alpinisme. Il en va de même en cas de changement du but de la course ou de l'itinéraire. Les changements de but ou d'itinéraire au cours de la course sont de la compétence du chef de course ; l'annonce a lieu en principe dans le rapport que rédige le chef de course à son retour (cf. art. 2.6). Aucune modification ne doit rendre la course plus difficile que ce qui est prévu au programme. |
| <i>Inscriptions</i> | Art. 1.8 Les inscriptions pour les courses sont en principe prises au « stamm », le vendredi précédent la course. Exception voire chapitre 4. |
| <i>Frais liés à une course</i> | Art. 1.9 Le mode de calcul des frais d'une course et la répartition de ceux-ci entre les participants est décrit dans l'annexe 10. |

2 Chefs de course

| | |
|---------------------------------|---|
| <i>Formation & Exigence</i> | Art. 2.1 Tout chef de course doit disposer de l'expérience et des compétences nécessaires pour conduire la course qu'il souhaite mettre au programme. Il est vivement recommandé de suivre les cours de formation proposés par le CAS et par la section. Exigences nécessaires : voir tableau annexe |
| <i>Proposition de course</i> | Art. 2.2 Le chef de course propose sa course avec toutes les informations avant l'assemblée générale d'automne. Il respecte les délais fixés par la Commission d'alpinisme. |
| <i>Préparation</i> | Art. 2.3 Une préparation soigneuse de la course est exigée. La connaissance du terrain, de la météo, des conditions de neige et du niveau des participants est indispensable. La sécurité doit rester pour le chef de course l'élément prioritaire. |
| <i>Empêchement</i> | Art. 2.4 Si un chef de course a un empêchement, il doit s'efforcer de trouver un remplaçant et en informer le responsable de l'alpinisme. |

| | |
|-------------------------------|--|
| <i>Nombre de participants</i> | <p>Art. 2.5</p> <p>Le chef de course détermine le nombre de participants et en établit la liste. Il doit être attentif à la composition du groupe qu'il conduira. Il veillera en particulier à ce que les participants moins expérimentés soient encadrés par des participants plus expérimentés, afin de ne pas mettre en danger le bon déroulement de la course. Il a la compétence de refuser des intéressés qui lui paraîtraient ne pas remplir les exigences (techniques et physiques).</p> |
| <i>Responsabilité</i> | <p>Art. 2.6</p> <p>Le chef de course est responsable du bon déroulement de la course. Il décide si la course peut avoir lieu comme prévu au programme ou si des modifications doivent être envisagées (cf. art. 1.7).</p> |
| <i>Accidents</i> | <p>Art. 2.7</p> <p>Le chef de course informe le responsable de l'alpinisme de tout accident ou événement grave survenant lors d'une course de la section (cf. annexe 7).</p> |
| <i>Rapport de course</i> | <p>Art. 2.8</p> <p>À son retour, le chef de course rédige un rapport adressé au responsable de l'alpinisme via le système informatique de gestion des courses. Il chargera par ailleurs un participant de publier un récit dans le bulletin mensuel.</p> |
| <i>Assurance</i> | <p>Art. 2.9</p> <p>Pour les courses figurant au programme annuel qu'ils conduisent, les chefs de course sont couverts par l'assurance responsabilité civile du CAS.</p> |

3 Participants

| | |
|----------------------------------|---|
| <i>Participation aux courses</i> | <p>Art. 3.1</p> <p>Chaque membre de la section a le droit de participer aux courses figurant sur le programme annuel, à la condition qu'il satisfasse aux exigences techniques et physiques. Il n'y a pas de droit à participer à une course déterminée.</p> <p>Des personnes venant d'autres sections peuvent, avec l'accord du chef de course, participer aux courses. Les membres de la section ont la priorité.</p> |
| | <p>Art. 3.2</p> <p>Les intéressés, qui sont peu ou pas connus du chef de course, doivent lors de leur demande de participation renseigner spontanément le chef de course sur leur expérience alpine.</p> |
| <i>Désistement</i> | <p>Art. 3.3</p> <p>Si un participant inscrit à une course est empêché d'y participer, il doit l'annoncer rapidement au chef de course. Si celui-ci en a le temps, il prendra en considération d'autres éventuels intéressés.</p> <p>Les éventuels frais engendrés par le désistement sont supportés par la personne qui renonce.</p> |

| | |
|--------------------------|---|
| <i>Équipement</i> | Art. 3.4 Les participants doivent avoir avec eux l'équipement nécessaire pour la course et en maîtriser le fonctionnement. |
| <i>Discipline</i> | Art. 3.5 Les participants doivent respecter les décisions prises par le chef de course. Le chef de course peut refuser des participants ayant fait preuve d'indiscipline par le passé. |
| <i>Abandon du groupe</i> | Art. 3.6 Si un participant quitte le groupe pendant la course, il le fait à ses risques et périls. |
| <i>Assurance</i> | Art. 3.7 L'assurance est l'affaire du participant, en particulier l'assurance accident et l'assurance évacuation et sauvetage. |

4 Courses qui ont lieu du lundi au vendredi


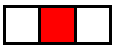



| | |
|--------------------|--|
| <i>Inscription</i> | Art. 4.1 Les inscriptions peuvent être prises le matin de la course. Pour les courses dont le degré de difficulté est supérieur à T3, TH3 et F, une inscription préalable est exigée. |
|--------------------|--|

Liste des annexes

| | | |
|-----------|-------|--|
| Annexe 1 | été | Cotation des randonnées |
| Annexe 2 | été | Échelle CAS pour montagne et haute montagne |
| Annexe 3 | été | Course d'escalade et tableau de correspondance |
| Annexe 4 | été | Escalade artificielle et Via Ferrata |
| Annexe 5 | hiver | Course à ski |
| Annexe 6 | hiver | Randonnée à raquette |
| Annexe 7 | | VTT |
| Annexe 8 | | Information en cas d'accident Prochainement |
| Annexe 9 | | Matériel |
| Annexe 10 | | Répartition des frais d'une course |

Annexe 1

Cotation des randonnées (état 13.09.2005)

| Anc. | Désignation | Nouv. | Balisage | Caractéristiques | Exigences |
|-------------|---------------------------------|--------------|---|--|--|
| P | Randonnée | T1 |  | Chemin ou sentier bien tracés. Si balisé aux normes FSP : jaune. Terrain plat, faible pente, pas de risque de chute. | Aucune, convient pour les baskets, même sans carte topo. |
| P | Randonnée en montagne | T2 |  | Chemin ou sentier avec trace ininterrompu et montées régulières. Si balisé blanc-rouge-blanc. Terrain parfois raide, risque de chute pas exclu. | Pied assez sûr. Chaussures de trekking. Capacité élémentaire d'orientation. |
| PE | Randonnée en montagne difficile | T3 |  | En général sentier existant, les passages exposés peuvent être assurés avec des cordes ou des chaînes. Evtl. appui des mains nécessaire pour l'équilibre. Si balisé blanc-rouge-blanc. Quelques passages exposés avec risque de chute, caillasse, pentes instables sans sentier. | Avoir le pied très sûr. Bonnes chaussures de trekking. Capacité d'orientation dans la moyenne. Expérience élémentaire de la montagne. |
| | Itinéraire alpin | T4 |  | Sentier parfois pas marqué, itinéraire parfois sans trace. 'aide des mains est quelquefois nécessaire pour progresser. Si balisé blanc-bleu-blanc. Pentés délicates recouvertes d'herbe, pentes instables, glaciers simples non recouverts de neige. En cas de mauvais temps le repli peut s'avérer difficile. | Être familier des terrains exposés, chaussures de trekking rigides. Capacité d'évaluer le terrain. Bonne capacité d'orientation, expérience alpine. |
| | Itinéraire alpin exigeant | T5 |  | Souvent sans trace. Quelques passages d'escalade simple jusqu'au 2° degré. Si balisé blanc-bleu-blanc. Terrain exposé difficile, pentes instables, glaciers et névés peu dangereux. | Chaussures de montagne. Évaluation sûre du terrain et très bonne capacité d'orientation. Bonne expérience de haute montagne et connaissances élémentaires du maniement du piolet et de la corde. |
| RE | Itinéraire alpin difficile | T6 | Non balisé | La plus part du temps sans trace, passage d'escalade jusqu'au 2° degré, en général non balisé. Souvent très exposé, terrain d'éboulis délicat, glaciers avec risques de glissade. | Excellente capacité d'orientation. Expérience alpine confirmée et habitude de l'utilisation du matériel technique d'alpinisme. |

Exemples

| | |
|-----------|--|
| T1 | Männlichen-Kleine Scheidegg, Raimeux, Strada Alta Leventina |
| T2 | Cab Wildhorn, Täsch de Täschalp, Passo Campolungo, cap. Cristallina de Ossasco |
| T3 | Pas d'Encel, Col de Susanfe, Fenêtre d'Arpette, Hohtürli, Sefinenfurgge, Fründenhütte, Grosser Mythen, Pizzo centrale du col du St Gothard |
| T4 | Grand Tavé, Arpelistock du Sanetsch, cab. Bertol, Forno, Schreckhorn, traversée cab. Voralp-Bergsee, Steghorn (Leiterli), Piz Terri, Pas Casnile Sud |
| T5 | Cabanes Dent Blanche, Bordier, Büttlasse, Salbitbiwak, Sustenjoch versant N, Bristen, Pass Cacciabella Sud |
| T6 | Refuge de Pierredar-Sex Rouge, Niesengrat (Fromberghorn Nord), Via Alta della Verzasca |

Indications pour l'application et l'interprétation

Les courses dans le domaine de la randonnée en montagne et alpine sont toujours évaluées en supposant des conditions favorables, donc par beau temps et bonne visibilité, terrain sec, couverture neigeuse appropriée, etc. La présente échelle entend, par "glaciers de randonnée", les glaciers et névés qui, en été et par conditions normales, sont dégarnis de neige de sorte que les éventuelles crevasses soient bien visibles et peuvent être contournées sans risque de chute en crevasse. (Ceci correspond à la réalité de différents accès aux cabanes).

Dans ces conditions, un équipement de haute montagne n'est pas nécessaire. Cependant, il va sans dire que, lorsque les conditions sont moins favorables, un équipement élémentaire (matériel d'encordement, crampons) et les connaissances y relatives peuvent se révéler nécessaires pour ces courses.

L'hypothèse que la randonnée s'arrête là où l'échelle pour la haute montagne commence, est un grave malentendu, toujours et encore source de situations délicates. En réalité, une randonnée alpine en haut de l'échelle de difficulté (T5, T6) est en règle générale nettement plus exigeante que, par exemple, une course de haute montagne cotée F.

Une différence décisive par rapport à une course facile de haute montagne est le fait que, dans un itinéraire T5 ou T6 (anciennement RE), on ne puisse que rarement ou ne pas du tout assurer avec une corde ou avec d'autres moyens. Le terrain en question doit être absolument maîtrisé, ce qui exige un haut niveau technique tout comme aussi psychique. Les pentes herbeuses extrêmement raides, le terrain mêlé de rochers peu solides et sans trace ou les passages très exposés sur des arêtes en sont des exemples typiques.

En raison des caractéristiques très différentes d'une course de haute montagne et d'une "randonnée extrême" typiques, la comparaison est très malaisée, mais on peut partir sur la base qu'un itinéraire T6 pose des exigences techniques comparables à une course en haute montagne dans le domaine de PD à AD !

Annexe 2

Échelle CAS pour la montagne et la haute montagne

1. Pour la cotation d'ensemble d'un itinéraire, c'est la plus haute valeur des critères principaux qui est applicable
2. À partir du degré PD, on peut affiner encore la cotation par l'adjonction de + ou –
3. L'échelle UIAA (avec chiffres romains) s'applique aux passages d'escalade.

Critères principaux

| Degré | Rocher | UIAA | Névé et glaciers | Exemples |
|--------------|---|----------------|---|-----------------------------|
| F | terrain de marche facile (éboulis, arête de blocs facile) | I | névés faciles, pratiquement pas crevassés | Wildhorn voie normale |
| - PD + | le plus souvent encore terrain de marche facile, sûreté du pas accrue, passages d'escalade clairement disposés et sans problèmes | II | en règle générale pentes peu raides, brefs passages plus raides, peu de crevasses | Balmhorn voie normale |
| - AD + | assurage nécessaire à multiples reprises, passages d'escalade plus longs et exposés | III | Pentes plus raides, occasionnellement assurage avec relais, nombreuses crevasses, petite rimaye | Diamantstock Arête E |
| - D + | bon sens de l'itinéraire et maniement de corde efficace sont nécessaires, longs passages escalade, demandant le plus souvent l'assurage avec relais | IV | pentés très raides, demandant le plus souvent l'assurage avec relais, nombreuses crevasses, rimaye importante | Eiger arête Mittellegi |
| - TD + | assurage avec relais constamment nécessaire dans les sections difficiles, escalade continuellement exigeante | V | terrain escarpé continuellement, assurage avec relais continu | Doldenhorn arête E |
| ED | ascensions de paroi demandant un grand engagement | VI | Passages très raides et verticaux, demandant l'escalade sur glace | Eiger face N |
| EX | ascensions de paroi extrêmement raides, en partie surplombantes | VII et + | escalade sur glace extrême | Eiger, voie des Tchèques |

Annexe 3

Cotation des difficultés des courses d'escalade

| Tableau comparative des échelles de difficultés | | | |
|--|--|---|----------------------------|
| Cotation UIAA <i>(A noter que ces références ne s'appliquent pas à l'escalade sportive)</i> | | Cotation française | Cotation d'ensemble |
| Faibles difficultés. Forme la plus simple de l'escalade rocheuse (pas de terrain de marche facile !). Les mains sont nécessaires pour le maintien de l'équilibre. Les débutants doivent être assurés par la corde. Absence de vertige déjà requise. | I | | F |
| Difficultés modérées. Progression moyennant combinaisons simples de prises pour les pieds et les mains (technique de trois points). | II | | PD |
| Difficultés moyennes. Des points d'assurage intermédiaires sont recommandés dans les passages exposés. Les passages verticaux ou de surplombs pourvus de bonnes prises exigent déjà de la force. | III III+ | 3a 3b | AD |
| Importantes difficultés. Nécessitent une grande expérience de l'escalade. Les passages plus longs demandent en général plusieurs points d'assurage intermédiaires. | IV- IV IV+ | 3c 4a 4b | |
| Très importantes difficultés. Points d'assurage intermédiaires en plus grand nombre sont la règle. Exigences plus élevées de la condition physique, de technique d'escalade et de l'expérience. Les longs itinéraires dans le 5e degré en haute montagne comptent déjà parmi les toutes grandes entreprises des Alpes. | V- V V+ | 4c 5a 5a+ 5b 5b+ | |
| Difficultés extraordinaires. L'escalade exige un savoir-faire supérieur à la moyenne et un bon état d'entraînement. Escalade exposée, souvent combinée avec relais exigus. Les passages de cette difficulté ne sont en général maîtrisés que par bonnes conditions. | VI- VI VI+ | 5c 5c+ 6a | TD |
| Difficultés exceptionnelles. Un degré de difficulté atteint grâce à un entraînement accru et un matériel perfectionné. Même les très bons grimpeurs ont besoin d'entraînement adapté à la structure du rocher afin de maîtriser les passages de cette difficulté sans chute. En plus de l'aptitude pour l'escalade acrobatique, la maîtrise d'une technique d'assurage affinée est indispensable. | VII- VII VII+ | 6a+ 6b 6b+ 6c | ED |
| Une définition verbale n'est plus possible ici. Il s'agit d'un accroissement continu des difficultés à dominer, posant des exigences toujours plus élevés au talent d'escalade, à la capacité de rendement physique et psychique. | VIII- VIII VIII+ IX- IX IX+ X- X X+ XI- XI | 6c+ 7a 7a+ 7b 7b+ 7c 7c+ 8a 8a+ 8b 8b+ 8c 8c+ 9a | |

| Escalade artificielle (assez rarement pratiquée actuellement) | |
|--|---|
| A0 | Signifie que, dans une voie en escalade essentiellement libre, certains pitons servent de prise ou de points d'appui, mais que l'emploi d'étriers n'est pas nécessaire. |
| A1 | Les pitons et autres moyens artificiels sont relativement faciles à placer, et le passage exige assez peu de force, d'endurance ou de courage. Les étriers sont indispensables. |
| A2-A3 | Indique des difficultés allant croissant en ce qui concerne le pitonnage et l'engagement physique. Fissures bouchées, surplombs, toits. Le grimpeur doit toujours avoir une très grande compétence. |

Annexe 4

Cotation des via ferrata

Le berceau des via ferrata se trouve au Tyrol. C'est là que, pendant la Première Guerre Mondiale, les premières voies ont été construites afin de servir d'accès aux patrouilles et de les approvisionner. Ces dernières années, les via ferrata ont connu un franc succès surtout dans les Alpes occidentales. En Suisse, environ 10 nouvelles via ferrata voient le jour chaque année.

Il existe différentes cotations régionales pour les via ferrata. En Suisse, la « Cotation Hüsler » s'impose petit à petit. Elle tient son nom de Eugen E. Hüsler qui a rédigé une documentation détaillée sur les via ferrata de Suisse (« Wandern vertikal », AT Verlag).

| Degré | Itinéraire/Terrain | Exigences | Exemples |
|-----------------------------|---|--|--|
| K1 (facile) | En général il s'agit d'itinéraires balisés. Les assurages sont très généreux par rapport à la difficulté du terrain. | Grandes marches naturelles. Si elles font défaut, on y trouve des échelles, des échelons métalliques ou des passerelles. Les passages plus exposés sont sécurisés par une corde ou une chaîne (ou main courante). Le randonneur expérimenté n'aura pas besoin d'auto assurage. | Alpbachschlucht, Simme flue |
| K2 (moyen) | Par endroits on évolue dans un rocher raide ; les voies sont par contre très bien assurées. | Les passages presque verticaux sont assurés par des échelons métalliques ou des échelles. Un câble en acier ou une chaîne permettent l'assurage même dans un terrain peu difficile. Un auto assurage est conseillé. | Eiger-Rotstock, Rigidalstockgrat, |
| K3 (assez difficile) | Terrain rocheux déjà bien incliné, passages raides plus longs et parfois exposés (équivalent au degré de difficulté III). L'assurage est abondant. | Il y a aucun passage demandant beaucoup de force dans les bras. Un auto assurage est nécessaire. | Tälli, Graustock, Angelino Monte Generoso Farinetta 1 |
| K4 (difficile) | Terrain plus pentu et parfois vertical. Courts surplombs bien assurés. Souvent l'itinéraire est très exposé et on ne trouve que de petites prises naturelles. | Même aux passages exposés il n'y a qu'un câble en acier (nécessite de la force dans les bras). On ne trouve des points d'aide comme des marches ou des poignées métalliques qu'aux passages les plus exigeants. Les via ferrata sportives « à la française » constituent une exception puisqu'elles sont en général bien mieux assurées mais contiennent aussi des passages extrêmement exposés. | Allmenalp, Gantrisch, Tour d'Aï, Echelles de la Mort Farinetta 2 |

| | | | |
|-----------------------------------|--|---|---|
| K5 (très difficile) | Via ferrata en terrain rocheux extrême. | De telles via ferrata sont souvent longues, exigeantes sur toute leur longueur et donc aussi très épuisantes. Certains passages verticaux ne sont assurés que par un câble en acier. Les points d'aide ne se trouvent qu'aux endroits extrêmes. Réservé aux personnes expérimentées en via ferrata et avec une bonne condition physique. | Via ferrata d'Évolène troisième partie, Greitspitz, Rochers de Naye |
| K6 (extrêmement difficile) | Pour les personnes intrépides, avec de gros biceps, un mental sans faille et une condition physique irréprochable. | Passages longs et faiblement équipés dans un terrain vertical demandant une bonne endurance et pas mal de force dans les bras. Dans le cas d'une via ferrata d'escalade sportive, il peut être avantageux de porter des chaussons d'escalade (adhérence). Éventuellement se faire assurer par le partenaire. | Leukerbadner Piz Trovat 2 Farinetta 3 |
| | | | |
| | | | |

En plus de la cotation de difficulté, les via ferrata sont divisées en quatre catégories :

- Sentiers sécurisés : sentiers ne nécessitant d'être sécurisés que sur quelques passages courts et qui sont plutôt faciles.
- Itinéraires alpins : itinéraires traversant un glacier et/ou un terrain rocheux jusqu'à la difficulté II.
- Via ferrata : voie d'escalade entièrement assurée par des câbles en acier ; les passages difficiles sont équipés d'échelles, de barres droites ou en forme de U.
- Via ferrata sportive : comme une via ferrata mais avec en plus des attractions particulières (ponts, échelles de corde, tyroliennes).

Juin 2015

Annexe 5

Échelle CAS pour courses à ski (à partir de 2009)

1. L'évaluation globale (degré de difficulté) d'une course correspond à la valeur maximale des critères principaux.
2. Lorsqu'un critère auxiliaire entre en ligne de compte, le degré de difficulté augmente d'un tiers de degré (p.ex. de PD+ à AD-).
3. Les indications moins (-) et plus (+) servent à affiner
4. L'évaluation de la difficulté suppose de bonnes conditions d'enneigement, de météo et de visibilité.
5. L'évaluation globale concerne uniquement la partie de la randonnée qui se fait à ski. Les degrés de difficulté technique sont indiqués séparément dans l'entête de la description (échelle UIAA pour l'escalade ; description pour les passages à pied).

Légende :

F = facile
PD = peu difficile
AD = assez difficile
D = difficile
TD = très difficile
ED = extrêmement difficile
EX = extraordinairement difficile

| Degré | Pente | Degré d'exposition | Forme du terrain Montée et descente | Passages étroits à la descente | Exemples source : <i>Berner Alpen West & Ost</i> |
|-----------------|--------------|---|--|---|---|
| F (+) | jusqu' à 30° | pas de risque de glissade | terrain doux, vallonné, sol égal | pas de passages étroits | Niderhorn (depuis Boltigen) Steghorn (depuis la cabane Lämmeren) <i>Grünhornlücke</i> |
| PD (- +) | dès 30° | risque de courtes glissades se terminant en pente douce | En général, larges pentes avec quelques brefs raidillons. Possibilité d'éviter les obstacles (conversions nécessaires) | courts et peu escarpés | Bunderspitz Arpelstock (par la Geltenhütte) <i>Sattelhorn (Kandertal)</i> <i>Sattelhorn (Driest)</i> |
| AD (- +) | dès 35° | risque de glissades plus longues, possibilité de freiner (risque de blessures) | Brefs raidillons sans possibilité d'évitement, les obstacles sur des pentes modérées exigent de bonnes réactions (assurer ses conversions) | courts, mais raides | Männliflue (par le S) Rinderhorn (voie normale) <i>Bundstock (depuis Kandersteg)</i> <i>Grosshorn (par le S)</i> |
| D (- +) | dès 40° | risque de longues glissades débouchant parfois sur des pentes raides (danger de mort) | Pentes raides ne pouvant pas être évitées. Nombreux obstacles exigeant une bonne maîtrise de la technique de descente | longs et raides. Virages courts possibles pour les bons skieurs | Winterhore (versant N) Vorder Lohner (versant SW) Altels (versant NW) <i>Wyssi Frau (épaule NW)</i> |
| TD (- +) | dès 45° | risque de glissades débouchant sur des pentes raides (danger de mort) | Terrain généralement très raide, souvent coupé de barres rocheuses. Obstacles nombreux et rapprochés | longs et très raides. A surmonter par des dérapages et des sauts | Märe (couloir N) Balmhorn (face N directe) <i>Lauteraarhorn</i> <i>Mönch (face S)</i> |
| ED (- +) | dès 50° | très exposé | faces ou couloirs très raides, aucune possibilité de repos au cours de la descente | longs, succession de tronçons très raides, descente par des dérapages et des sauts uniquement | <i>Mönch (face NE)</i> |
| EX | dès 55° | extrêmement exposé | pentons et couloirs extrêmes | rappels parfois nécessaires pour franchir certains passages | <i>Eiger (face NE)</i> |

Critères auxiliaires : orientation difficile tant à la montée qu'à la descente, itinéraire difficilement reconnaissable ; difficile, voire impossible de se rattraper si l'on s'est trompé dans l'itinéraire

| Degré | Cotations des pentes à la descente (échelle Traynard) |
|--------------|---|
| S1 | Route ou chemin horizontal |
| S2 | Pente faiblement vallonnée |
| S3 | Pente plus forte où le skieur peut encore décider lui-même de l'endroit où il doit tourner |
| S4 | Pente supérieure à 35° ou présentant des obstacles naturels (barres rocheuses, crevasses) obligeant le skieur à une grande précision dans ses évolutions. |
| S5 | Pentes à la limite des possibilités d'un très bon skieur. |
| S6 | Pentes exceptionnelles. Dès 50° par forte exposition, ou au-delà de 55°. |

Annexe : 6

Échelle CAS pour la cotation des courses en raquettes

La cotation des difficultés ne tient pas compte de la longueur de la course. De bonnes connaissances des moyens d'orientation (carte, boussole, altimètre ou GPS) et du choix de l'itinéraire sont nécessaires pour toutes les courses. Les exigences dans cette matière ainsi que la sévérité de la course augmentent en règle générale avec le degré de difficulté. En plus, il est recommandé pour toutes les courses (à l'exception de WT 1), de s'équiper de détecteurs de victimes d'avalanches (DVA), pelle et sonde. Par rapport aux degrés de difficulté, il faut savoir qu'il s'agit de valeurs indicatives, valables seulement pour le tronçon du chemin parcouru en raquettes.

| Degré | Terrain | Dangers | Exigences | Courses exemples |
|---|---|--|--|---|
| WT1 Randonnée facile en raquettes | < 25°. Dans l'ensemble plat ou peu raide Pas de pentes raides à proximité immédiate | Pas de danger d'avalanche Pas de danger de glissade ou de chute | Connaissances en avalanches pas nécessaires | Buffalora–Jufplau; Goldau–Wildspitz; Zettenalp; La Lécherette–Mt. Chevreuil; Chasseron |
| WT2 Randonnée en raquettes | < 25°. Dans l'ensemble plat ou peu raide Pentes raides à proximité | Danger d'avalanche Pas de danger de glissade ou de chute | Connaissances de l'évaluation de la situation en matière d'avalanches | Val S-charl (fond); Parpan–Churer Joch; Dreibündenstein; Realp–Tiefenbach; Hundsrügg; Solalex–Pas de Cheville; La Dôle; Alpe Casaccio–Campo Solario |
| WT3 Randonnée exigeante en raquettes | < 30°. Dans l'ensemble peu à modérément raide Courts passages raides | Danger d'avalanche Faible danger de glissade, glissades courtes se terminant sans risques | Connaissances de l'évaluation de la situation en matière d'avalanches | Munt Buffalora; Mattjisch Horn; Buochserhorn; Hengst (Schrattenflue); Turnen; Bürglen; Staldhorn; Croix de Javerne (arête N); Campo Solario–Passo del Sole–Cap. Cadagno |
| WT4 Course en raquettes | < 30°. Modérément raide Courts passages raides ¹ et/ou traversées de pentes. Partiellement mêlés de rochers. Glacier peu crevassé | Danger d'avalanche Danger de glissade avec risque de blessures. Faible risque de chute | Bonnes connaissances de l'évaluation de la situation en matière d'avalanches Bonne technique de marche. Connaissances alpines élémentaires | Piz Calderas; Schilt; Bannalp–Chaiserstuel; Hohgant; Steghorn; Wistätthorn; Col de Chaude–Rochers de Naye; Madrano–Föisc |
| WT5 Course alpine en raquettes | < 35°. Raide Courts passages raides ¹ et/ou traversées de pentes et/ou barres rocheuses. Glacier | Danger d'avalanche Risque de chute. Risque de chute en crevasse. Dangers alpins | Bonnes connaissances de l'évaluation de la situation en matière d'avalanches Bonnes connaissances alpines. Sûreté du pas | Piz Kesch; Piz Buin; Sustenhorn; Wildstrubel; Wandflue; Äbeni Flue; Strahlhorn; Pigne d'Arolla; Basodino |
| WT6 Course alpine exigeante en raquettes | > 35°. Très raide Passages exigeants et/ou traversées de pentes et/ou barres rocheuses. Glacier fortement crevassé | Danger d'avalanche Risque de chute. Risque de chute en crevasse. Dangers alpins | Connaissances de l'évaluation de la situation en matière d'avalanches Excellentes connaissances alpines. Sûreté du pas dans le rocher, la neige et la glace | Piz Palü; Tödi; Galenstock; Wetterhorn; Jungfrau; Mont Vélan; Pizzo Campo Tencia |

Annexe 8


RÉACTUALISATION EN COURS


Annexe 7

GRILLE DE COTATION SPÉCIFIQUE RÉSERVÉE AUX PARCOURS VTT DE RANDONNÉE

| | | NOMBRE DE POINTS |
|--|------------|------------------|
| DISTANCE  | < 11 km | 1 |
| | 11 à 20 km | 2 |
| | 21 à 40 km | 3 |
| | > 40 km | 4 |

| | | NOMBRE DE POINTS |
|---|-------------|------------------|
| DÉNIVELÉ > 0  | < 100 m | 1 |
| | 101 à 250 m | 2 |
| | 251 à 600 m | 3 |
| | > 600 m | 4 |

| | | NOMBRE DE POINTS |
|--|---|------------------|
| TYPE DE VOIE  | Voie/piste en stabilisé pouvant être goudronnée. | 1 |
| | Piste en terre ou en herbe, voie assez large permettant le passage d'un véhicule. | 2 |
| | Sentier ou voie étroite (monotrace). | 3 |

| | | NOMBRE DE POINTS |
|---|---|------------------|
| TECHNIQUE  | Progression ne nécessitant aucune technique particulière. | 1 |
| | Progression nécessitant un premier niveau de pilotage VTT. Présence de petits obstacles, peu nombreux, sans réelles difficultés (ornières, pierres, zones humides) sur le parcours. | 2 |
| | Progression nécessitant des qualités techniques avérées de pilotage VTT. Nombreux obstacles à franchir sur le parcours. | 3 |
| | Progression nécessitant une parfaite maîtrise de toutes les techniques de pilotage VTT. Parcours très exigeant avec des zones trialisantes sur de nombreux secteurs du parcours, descentes ou montées raides. | 4 |


| COTATION PARCOURS | NOMBRE TOTAL DE POINTS |
|-------------------|------------------------|
| VERT | 4 à 5 |
| BLEU | 6 à 8 |
| ROUGE | 9 à 12 |
| NOIR | 13 à 15 |


Remarques : Cette grille n'est qu'un outil d'aide à la cotation des parcours VTT. Sur un parcours de difficultés variables, la cotation finale prend en compte, pour chaque critère, les indices les plus hauts. Afin d'en garantir la fiabilité, la cotation sur chacun des critères ne doit pas être sous-évaluée. La cotation ne prend pas en compte les aléas météorologiques qui pourraient accentuer la difficulté du parcours.

GRILLE DE COTATION SPÉCIFIQUE RÉSERVÉE AUX PARCOURS EXCLUSIVEMENT VTT À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VTT AE)

| | | NOMBRE DE POINTS |
|--|------------|------------------|
| DISTANCE  | < 20 km | 1 |
| | 21 à 40 km | 2 |
| | 41 à 60 km | 3 |
| | > 60 km | 4 |

| | | NOMBRE DE POINTS |
|---|-------------|------------------|
| DÉNIVELÉ > 0  | < 250 m | 1 |
| | 251 à 500 m | 2 |
| | 501 à 850 m | 3 |
| | > 850 m | 4 |

| | | NOMBRE DE POINTS |
|--|---|------------------|
| TYPE DE VOIE  | Voie/piste en stabilisé pouvant être goudronnée. | 1 |
| | Piste en terre ou en herbe, voie assez large permettant le passage d'un véhicule. | 2 |
| | Sentier ou voie étroite (monotrace). | 3 |

| | | NOMBRE DE POINTS |
|---|---|------------------|
| TECHNIQUE  | Progression ne nécessitant aucune technique particulière. | 1 |
| | Progression nécessitant un premier niveau de pilotage VTT. Présence de petits obstacles, peu nombreux, sans réelles difficultés (ornières, pierres, zones humides) sur le parcours. | 2 |
| | Progression nécessitant des qualités techniques avérées de pilotage VTT. Nombreux obstacles à franchir sur le parcours. | 3 |
| | Progression nécessitant une parfaite maîtrise de toutes les techniques de pilotage VTT. Parcours très exigeant avec des zones trialisantes sur de nombreux secteurs du parcours, descentes ou montées raides. | 4 |

| COTATION PARCOURS | NOMBRE TOTAL DE POINTS |
|-------------------|------------------------|
| VERT | 4 à 5 |
| BLEU | 6 à 8 |
| ROUGE | 9 à 12 |
| NOIR | 13 à 15 |

Remarques : Cette grille n'est qu'un outil d'aide à la cotation des parcours exclusivement VTT AE. Sur un parcours de difficultés variables, la cotation finale prend en compte, pour chaque critère, les indices les plus hauts. Afin d'en garantir la fiabilité, la cotation sur chacun des critères ne doit pas être sous-évaluée. La cotation ne prend pas en compte les aléas météorologiques qui pourraient accentuer la difficulté du parcours.

Annexe 9

L'équipement standard nécessaire pour les courses se compose de l'équipement de base et de l'équipement supplémentaire pour le type de course. Le chef de course peut modifier cette liste indicative. Le matériel technique sera de type homologué par l'UIAA.

1. Équipement de base

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Vêtements adaptés et chauds- Habits de rechange- Sac à dos (avec fixations skis/ piolet)- Chaussures (montagne ou ski de rando avec semelle de type Vibram)- Veste imperméable (type Gore-Tex)- Guêtres- 2 paires de gants- Bonnet et casquette- Lunettes de soleil adaptées au glacier- Crème solaire et protection pour les lèvres | <ul style="list-style-type: none">- Thermos ou gourde- Nourriture- Couteau de poche- Lampe frontale- Couverture de survie- Pharmacie de 1er secours- Mouchoirs en papier- Briquet ou allumettes- Carte d'identité- Argent- Abonnement ½ tarif- Carte de membre du CAS |
|---|--|

2. Équipement supplémentaire pour randonnées à raquettes

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- DVA (détecteur de victimes avalanche)- Pelle à neige- Sonde | <ul style="list-style-type: none">- Raquettes ajustées aux chaussures- Bâtons (év. rondelle de réserve) |
|---|--|

3. Équipement supplémentaire pour randonnées à skis

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- DVA (détecteur de victimes avalanche)- Pelle à neige- Sonde- Skis de randonnée avec fixation adaptée | <ul style="list-style-type: none">- Couteaux- Bâtons (év. rondelle de réserve)- Peaux de phoque- Fart |
|---|--|

4. Équipement supplémentaire pour courses à caractère alpin, de haute montagne et d'escalade

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Baudrier- Casque- 1 dégainé (au minimum)- 1 descendeur („huit“ ou homologué)- 1 mousqueton HMS pour assurage au ½ nœud d'amarre- 2 mousquetons de sécurité à vis ou baïonnette (assez fins pour les relais)- 2 sangle de type « escalade » | <ul style="list-style-type: none">- 1 longe ou sangle d'auto-assurage de type Mammut- 3 cordelettes prussik de 110cm, 180cm et 300cm et 06mm <p>Selon indications du chef de course :</p> <ul style="list-style-type: none">- Chaussons d'escalade- Piolet- Crampons ajustés aux chaussures |
|--|---|

5. Équipement supplémentaire indicatif pour chefs de courses et 1ers de cordée

| | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Liste des participants- No. de téléphone de secours- Radio avec Canal E (161.300MHz) Rega- Corde- Matériel d'orientation (Carte, Boussole, GPS, règle topo)- Topo guide pour la course | <ul style="list-style-type: none">- Cordelette de mouflage (4m, Ø 6mm)- Coinceurs et/ou « Friends »- Vis à glace- Plaquette d'assurage pour le second- Trousse de réparation- Pharmacie de groupe- Matériel d'ancrage et de sauvetage |
|---|---|

Annexe 10

Répartition des frais d'une course

1 Principes

Celui qui fournit une prestation bénévole en faveur des membres de la section, par exemple la mise à disposition de son véhicule pour les transports, doit pouvoir le faire sans devoir y mettre de sa poche. Le chef de course et les chauffeurs sont donc dédommagés.

Les participants n'ont pas à prendre en charge les frais d'un éventuel adjoint. Si l'apport de l'adjoint est important (exemple : reconnaissance de la course), le chef de course peut, d'entente avec l'adjoint, prendre lui-même en charge jusqu'à 50% des frais de celui-ci.

Frais kilométriques : 0.60 CHF / km et par voiture

Dans la mesure du possible, les véhicules doivent être entièrement occupés. Les frais mentionnés dans le bulletin correspondent à un remplissage optimal des voitures.

Les principes décrits dans la présente annexe valent pour des voitures de 4 à 5 places. Pour des véhicules de capacité supérieure on adaptera le tarif de manière appropriée.

Les éventuels frais de guide sont à considérer comme des frais de course et sont à répartir entre les participants (moins le chef de course).

Le chef de course est responsable de la gestion des coûts de la course.

La manière de calculer et de répartir les frais est la même quelle que soit la durée de la course (1 jour, 1 week-end, 1 semaine).

2 Exemple

Données :

10 personnes y compris le chef de course ; 250 km de déplacement aller et retour ; 3 voitures sont nécessaires ; CHF 8.- par voiture pour le parking ; CHF 12.- par personne pour le téléphérique ; CHF 48.- par personne pour la cabane (demi-pension)

D'entente avec le groupe les boissons sont réparties de façon égale – principe applicable surtout pour les petits groupes.

Décompte :

| | |
|---|-------------|
| Voiture (250 km x 0.60 CHF / km) x 3 | CHF 450.- |
| Parcage CHF 8.- x 3 | CHF 24.- |
| Téléphérique CHF 12.- x 10 | CHF 120.- |
| Facture cabane (CHF 48.- x 10) + boissons CHF 70.- | CHF 550.- |
| | |
| Total des frais | CHF 1'144.- |

Répartition :

Le montant de CHF 1144.- est à diviser par les 9 participants, soit CHF 127.10

Le chef de course encaisse CHF 127.10 par personne, il paye le gardien de la cabane, le téléphérique et les chauffeurs CHF 158.- (soit 150.- + 8.-) à chacun, indépendamment du nombre de personnes présentes dans les voitures.